

# COMMUNE DE BARON

## COMPTE RENDU SEANCE DU 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents :

Mesdames : Patricia **PERRIER**, Emmanuelle **ROME**, Virginie **BRICE**

Messieurs : Edmond **DOROCQ**, Didier **PASCAL**, Romain **PASCAL**, Roland **DUMAS**, Olivier **COULET**

Absents excusés : Madame : Alice **DALEIRAC**, Monsieur : Michel **PEYDRO**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Virginie **BRICE** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 11/04/2018

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2- DELIBERATION POUR CONVENTION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive professionnelle, et que ce service peut-être établi auprès d'un service créé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion du Gard a mis en place un tel service de janvier 1994, auquel adhère déjà la commune de BARON,

CONSIDERANT les nouvelles modalités d'adhésion à ce service qui seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, il convient de délibérer afin de permettre à Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention et permettre la continuité d'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De continuer à adhérer au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion du Gard
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le CDG 30
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3 – MOTION DU BUREAU DE L'URAMO DENONCANT LA DESERTIFICATION MEDICALE

Le Bureau de l'URAMO a tenu à exprimer ses vives inquiétudes au sujet d'une problématique qui va impacter nombre de territoires de la Région Occitanie : la désertification médicale.

En effet, dans un contexte de hausse de la demande de soins résultant du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, la situation des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins s'aggrave du fait de l'augmentation du nombre de départs en retraites des médecins. La situation est de plus en plus préoccupante, notamment au regard du nombre de cessations d'activité qui s'accroissent sans être compensées par des installations.

Le nombre de médecins en activité baissera de 0.3 % d'ici à 2015 (500 praticiens au moins).

La médecine est la plus touchée, depuis 2007, le nombre de médecins de famille a diminué de 10 %. La lutte contre la désertification médicale est une problématique majeure, de santé publique en premier lieu. En quatre ans, plus de quart des français vu diminuer le nombre de médecins généralistes accessibles en moins de 30 minutes en voiture.

Dans ce contexte, et au regard du maintien du numerus clausus, seule une décision forte de l'Etat de contraindre les médecins généralistes nouvellement diplômés à effectuer leurs premières années d'exercice au sein de territoires sous-dotés pourrait permettre d'apporter une réponse durable à cet enjeu sanitaire dans l'ensemble des territoires ruraux de la région Occitanie.

La dégradation de l'offre de soin relevant de la responsabilité de l'Etat, l'absence de mesures nationales efficaces renforce cette raréfaction de l'offre médicale et induit par ailleurs, une concurrence entre territoires pour attirer de nouveaux professionnels.

Conscient qu'il n'existe pas de solution unique, le Bureau de l'URAMO demande à l'Etat de prendre ses responsabilités et d'encourager la multiplication d'offres différentes adaptées aux territoires concernés qui permettra de favoriser la venue et l'installation de médecins. L'adaptabilité, le partenariat des différents acteurs (Conseil de l'Ordre, l'ARS, la CPAM, les Départements et les intercommunalités,...) chacun avec ses compétences et périmètres d'intervention, la multiplicité des actions et solutions doivent être mobilisées afin d'obtenir des résultats concrets pour nos territoires.

Approbation de cette motion à l'unanimité du conseil municipal.

#### **4 – ORGANISATION DU 14 JUILLET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'organisation du 14 juillet. Cette année la cérémonie se déroulera à 11h30 à la salle des fêtes Paul GIRARD et sera suivie d'un apéritif.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Concernant la coupure électrique du 19/06 de 21h30 à 15h30 le 20/06/2018, un courrier a été envoyé aux responsables d'ENEDIS
- La clim réversible a été placée à l'école de Baron.

La secrétaire  
Virginie BRICE

Le Maire  
Christian PETIT